

ciation, et eut pendant la législature, à la suite d'un incident parlementaire, un duel avec son collègue de l'extrême droite, M. de la Rochette. Abordait assez fréquemment la tribune, surtout dans la discussion des affaires militaires, il y fit preuve d'un réel talent d'exposition. En janvier 1879, il prit la direction du journal le *Petit Parisien*. Ce fut dans cette feuille qu'il lança (1880) contre M. de Cisse (V. ce nom), ancien ministre de la Guerre, les accusations les plus graves : elles n'allaient à rien moins qu'à taxer le général de complicité avec la baronne de Kaula, convaincue d'espionnage au profit de l'Allemagne. M. de Cisse demandait une enquête; mais le général Farre le mit en demeure de poursuivre lui-même ses diffamateurs. Cependant M. Laisant continuait ses attaques et réclamait la mise en accusation de l'ancien ministre. Celui-ci intenta enfin une action en diffamation contre M. Laisant, directeur du *Petit Parisien*, et contre M. Henri Rochefort, rédacteur en chef de *l'Intransigeant* : chacun d'eux fut condamné à 8,000 francs de dommages-intérêts, à l'amende et à de nombreuses insertions du jugement dans des journaux. L'affaire était cependant loin d'être vidée, car la commission d'enquête parlementaire allait entrer en fonctions. A la Chambre, la même affaire provoqua bientôt un nouveau scandale : M. Laisant revint, dans la commission d'abord, puis à la tribune, sur ses accusations d'espionnage et les précisa en y mêlant le nom de M. Emile de Girardin : il en résulta un violent débat. Persistant à réclamer la réduction du service militaire à trois ans dans l'armée active, contrairement à l'avis de la majorité opportuniste qui la déclarait prématurée, M. Laisant limita (1881) sa proposition aux points suivants : réduire de 40 à 36 mois le service de la seconde portion du contingent, remplacer le volontariat d'un an par le service obligatoire de trois ans; élever de 12 à 36 mois le service de la première portion du contingent; enfin la commission, dont M. Laisant lui-même était rapporteur, admettait le renvoi dans leurs foyers de tous les jeunes gens qui auraient témoigné d'une instruction militaire suffisante dans des concours annuels. Le débat auquel ce projet donna lieu devant la Chambre fut passablement confus et contradictoire : plusieurs points importants avaient été omis par la commission, qui songea un instant à rétablir la distinction entre les deux portions du contingent, puis se rallia à un amendement de M. Amédée Le Faure qui consacrait par voie législative la situation de fait antérieurement créée par le ministre. Soutenu par MM. Keller et de Roys, le général Farre, ministre de la Guerre, attaqua vivement l'œuvre de la commission, et finalement l'ajournement de la « loi de trois ans » fut prononcé. Aux élections du 21 août 1881, M. Laisant vit combattre sa candidature avec un égal acharnement par les républicains modérés et par les royalistes : après avoir réuni, dans la 1^{re} circonscription de Nantes, au premier tour de scrutin, 7,142 voix contre 7,969 partagées entre un opportuniste et un légitimiste, il l'emporta au second tour, le 4 septembre, ses concurrents s'étant retirés, avec 6,805 voix (7,396 votants, 23,955 inscrits). Il s'occupa comme précédemment à l'extrême-gauche et intervint fréquemment dans les débats relatifs à l'armée, au recrutement et à la politique extérieure. Adversaire des ministères Gambetta, Freycinet et J. Ferry, il les combattit tant à la Chambre que dans le journal *la République radicale*, qu'il avait récemment

fondé, et où il publia notamment, sous ce titre : *la Chambre infâme*, une violente appréciation des actes de la majorité. Il soutint et conseilla, pendant son passage au pouvoir, le général Thibaudin, et passa pour lui avoir inspiré, entre autres décrets, celui qui soumettait au corps du « contrôle » tous les actes administratifs de la direction centrale du ministère de la Guerre. Lorsque M. Jules Ferry eut obtenu du président de la République la retraite du général Thibaudin, M. Laisant fut de ceux qui protestèrent le plus vivement contre « la conspiration orléaniste dont les ministres se faisaient les complices ». Il dirigea contre le pouvoir plusieurs questions et interpellations et ne cessa de se montrer très hostile à l'expédition du Tonkin, dont il repoussa constamment les crédits. Aux élections générales du 4 octobre 1885, M. Laisant ne se représenta point dans le département de la Loire-Inférieure; ayant été inscrit sur diverses listes radicales dans celui de la Seine, il obtint, au premier tour de scrutin, 126,562 voix, fut maintenu sur la liste dite de conciliation, et fut élu au ballottage, le 24^e sur 34, par 284,191 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Il reprit sa place à l'extrême gauche, vota pour l'expulsion des princes (juin 1886), attaqua le cabinet Rouvier à son avènement (mai 1887), défendit le général Boulanger, lors de l'interpellation du 11 juillet, trois jours après la manifestation à la gare de Lyon, parla sur la loi militaire (juin) en faisant l'apologie du service de trois ans, et s'associa pleinement au mouvement boulangiste. Il avait constamment soutenu le général, pendant son ministère; il publia alors une brochure de propagande : *Pourquoi et comment je suis devenu boulangiste*. Pour prévenir le reproche d'accord de ce parti avec les bonapartistes, il proposa, le premier (24 novembre 1888), le transfert au Panthéon des restes de Baudin; la Chambre lui refusa l'urgence, qu'elle accorda à la proposition identique de M. Barodet qui adjoignait aux honneurs du Panthéon Hoche, Carnot et Marceau. Membre du comité directeur de la Ligue des patriotes, M. Laisant fut compris (11 mars 1889) dans la demande en autorisation de poursuites déposée par le garde des sceaux, et votée, le 14, par 354 voix contre 227; il fut condamné avec ses deux collègues, MM. Laguerre et Turquet, à 100 francs d'amende. En dernier lieu, il s'est prononcé : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. M. Laisant, qui a fait des sciences mathématiques une étude spéciale, a conquis, le 29 novembre 1877, le grade de docteur en sciences avec deux thèses : les *Applications mécaniques du calcul des quaternions*, et *Nouveau mode de transformation des courbes et des surfaces*. On a encore de lui : *Introduction à la méthode des quaternions* (1881); *l'Anarchie bourgeoise* (1889).

LAINÉ DE VILLEVÈQUE (GABRIEL-JACQUES), député de 1817 à 1824 et de 1827 à 1831, né à Orléans (Loiret) le 31 décembre 1766, mort à Orléans le 24 janvier 1851, était destiné à la marine : une longue maladie de poitrine mit obstacle à cette vocation. Lainé de Villevêque resta à l'écart des affaires publiques sous la Révolution; obligé de se tenir caché en 1793, il reparut à la fin de l'année suivante, demanda en juin 1796, « le premier de tous les

Français, dit un biographe, la délivrance de l'orpheline du Temple », et, nommé en 1800 membre du conseil général du Loiret, fit paraître, vers la même époque, une brochure pour démontrer combien il était important pour la France de réclamer son ancienne colonie de la Louisiane. Laisné de Villevêque s'occupait de commerce à Orléans. En 1802, il proposa à ses collègues du conseil général d'insérer, dans une adresse de félicitations au premier Consul, une motion tendant à la rentrée des émigrés. En 1803, il rédigea un mémoire sur la guerre avec l'Angleterre. Secrètement dévoué aux Bourbons, il adhéra chaleureusement à la Restauration, refusa le serment à Napoléon pendant les Cent-Jours, et fut élu pour la première fois, le 20 septembre 1817, député du Loiret, au grand collège, par 428 voix (817 votants, 1,520 inscrits). Il prit place au centre gauche, parmi les royalistes constitutionnels, et se mêla très activement aux débats parlementaires. Membre du comité secret du 17 novembre 1817, pour la rédaction de l'adresse au roi, au moment où les étrangers demandaient deux milliards et les Prussiens un pour leur part, il combattit avec énergie l'idée d'une « liquidation désastreuse au profit de la Prusse, d'une liquidation, dit-il, qui éterniserait à jamais les angoisses de la France, qui en consumerait la ruine ! » Il parla sur le recrutement, sur les douanes, sur les moyens de réprimer la contrebande, demanda une réduction du droit d'importation et d'exportation des huiles fines en bouteille, une prime de sortie pour les cotons fabriqués, et des mesures contre le retour par la voie du commerce anglais, etc. Son éloquence facile et parfois brillante n'était pas exempte d'emphase, et le *Moniteur* a noté les « longs éclats de rire » qui accueillirent une phrase prononcée par Laisné de Villevêque en 1817, au cours des débats sur le budget. L'orateur exprimait la crainte d'avoir soulevé contre lui « un océan de haines et des flots d'implacables ennemis ; on aiguïsera contre moi, dit-il, le poignard de la calomnie. Mais peut-être un jour, pour récompense, une main amie, celle du pauvre sans doute, gravera sur ma tombe : *Il aimait sa patrie ; la patrie et l'infortune l'ont eu pour défenseur !* » Dans un langage plus précis, il affirma un autre jour que les préfets de dix ou douze départements, à sa connaissance, mettaient « plus d'un tiers des abonnements dans leur poche ». Il se déclara partisan (1818-19) de la responsabilité des ministres, parla sur diverses pétitions, appuya l'amendement de Brigade en faveur des départements victimes de l'occupation étrangère, et provoqua un « mouvement d'étonnement » chez ses collègues en exposant que le Loiret était un de ceux qui avaient le plus souffert. A propos des voies et moyens (discussion du budget), il réclama le remplacement des droits de mouvement de débit sur les boissons par un droit de consommation de 10 pour 100 de leur valeur, que paieraient tous les contribuables indistinctement. Laisné de Villevêque ne cessa de voter avec l'opposition constitutionnelle ; il combattit, le 29 janvier 1820, la réduction des pensions des officiers de mer ; soutint une pétition qui proposait d'ôter leur sabre aux militaires lorsqu'ils ne seraient pas de service ; parla (8 mars) contre le projet de loi suspensif de la liberté individuelle, et contre la loi de censure (21 mars) ; se fit, le 22 avril, l'interprète des réclamations des journalistes, éloignés par une récente décision de la place qui leur était réservée à la Chambre, et prit part encore, la même année,

à un grand nombre de discussions : sur les douanes, sur la nouvelle loi électorale, qu'il combattit, sur le budget, etc. Le 9 mai 1822, Laisné de Villevêque échoua dans le 1^{er} arrondissement du Loiret (Orléans), comme candidat libéral, avec 306 voix contre 364 à M. Crignon d'Ouzouer ; mais il fut réélu, le même jour, dans le 3^e arrondissement (Pithiviers), par 116 voix (228 votants, 237 inscrits), contre 104 à M. Fougeroux. Il reprit sa place au centre, et parut fréquemment à la tribune. Les élections du 25 février 1824 lui furent défavorables : il n'obtint à Pithiviers que 56 voix contre 76 à M. Fougeroux, élu, et, à Orléans, 161 contre 451 au député sortant, M. Crignon d'Ouzouer. Mais ces deux collèges le rappellèrent à la Chambre le 17 novembre 1827 ; élu à Orléans par 426 voix (628 votants, 746 inscrits), contre 162 à M. Aignan, et à Pithiviers par 141 voix (204 votants, 241 inscrits), contre 48 à M. Poisson, Laisné de Villevêque opta pour Pithiviers, eut pour successeur à Orléans M. de Cormenin, et revint défendre au Palais-Bourbon les libertés constitutionnelles. Il fut nommé questeur de la Chambre en 1828. « Suivant l'usage, lit-on dans la *Biographie universelle* de Michaud, il fut présenté au roi Charles X, qui, voulant être gracieux, lui dit que sa nomination était une des choses qu'il avait signées avec le plus de plaisir. L'opinion était alors si ombrageuse que des électeurs libéraux d'Orléans furent offensés de ces paroles, et s'imaginèrent que Laisné de Villevêque était désormais un homme asservi au pouvoir. C'était bien mal juger son intégrité politique. » Il s'occupa beaucoup vers cette époque d'une entreprise qui eut un certain retentissement. Le gouvernement mexicain lui ayant accordé une étendue considérable de terres dans l'isthme de Tehuantepec, il tenta d'y fonder une sorte de colonie, et beaucoup de gens de tout état partirent, à son appel, dans l'espoir d'une fortune rapide ; mais l'affaire n'eut aucun succès. Laisné de Villevêque combattit le ministère Polignac, fut des 221, et obtint sa réélection, comme député de Pithiviers, le 12 juillet 1830, par 182 voix (230 votants, 254 inscrits), contre 45 à M. Tonstain de Forte-Maison. Après la révolution, il se rallia au gouvernement nouveau, mais il ne fut pas réélu le 5 juillet 1831 ; il réunit alors 170 voix contre 193 à M. de La Rochefoucauld, élu ; plus tard, le 21 juin 1834, il en obtint 126 contre 175 au député sortant, réélu. Il passa ses dernières années dans la retraite, et, bien que souffrant de la pierre, mourut à un âge très avancé. Chevalier de la Légion d'honneur.

LAISSAC (JEAN-PIERRE-GUSTAVE), représentant du peuple en 1848, né à Montpellier (Hérault) le 2 août 1809, mort à Paris le 25 janvier 1858, d'une famille de modestes artisans, était étudiant en droit à Paris au moment de la révolution de 1830. Il fut décoré de la croix de juillet et nommé sous-préfet de Château-Chinon. Destitué neuf mois après, il devint secrétaire de M. Mangin, et fut impliqué (1832) dans un procès politique à Montpellier ; acquitté par le jury, il termina son droit à Toulouse, et se fit inscrire au barreau de Montpellier, où il acquit rapidement de la réputation, en plaidant dans plusieurs affaires retentissantes, notamment pour les tonneliers de Nîmes prévenus du délit de coalition, pour les accusés d'avril, dans les procès auxquels donna lieu le recensement de 1842, etc. Il s'était marié à une femme « aussi riche d'années que d'argent », dit un biographe, lorsque la

révolution de 1848 le fit procureur général à Montpellier; il fut élu, le 4 juin suivant, représentant de l'Hérault à l'Assemblée constituante, en remplacement de M. de Larcy, qui avait opté pour le Gard, par 24,075 voix sur 62,221 votants. Mais de graves irrégularités ayant été signalées dans cette élection, elle fut annulée après enquête le 16 juin, et M. Laissac dut se représenter devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat, le 24 septembre suivant, avec 35,306 voix (63,757 votants, 116,866 inscrits). Il fit partie du comité de législation et vota contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il rentra au barreau. On a de lui une brochure sur *la Taze des boissons*; il avait collaboré au *Journal des Economistes*, à la *Révolution de 1830* et à *la Tribune*.

LAITY (FRANÇOIS-ARMAND-RUPERT), sénateur du second Empire, né à Lorient (Morbihan) le 13 juillet 1812, mort à Paris le 8 septembre 1889, fut élève de l'École polytechnique, puis de l'École d'application de l'artillerie et du génie à Metz. Il en sortit avec le grade de lieutenant en second dans le bataillon des pontonniers de Strasbourg. Il se trouvait en garnison dans cette ville lorsque le prince Louis-Napoléon Bonaparte tenta de soulever la garnison contre le gouvernement de Louis-Philippe (1836). Le lieutenant Laity, qui avait adopté avec enthousiasme la cause du neveu de Napoléon I^{er}, parvint à entraîner son bataillon de pontonniers (30 novembre); mais il fut arrêté presque aussitôt avec les chefs de cette échauffourée. Traduit comme ses complices devant la cour d'assises de Strasbourg, pendant que Louis-Napoléon était rendu à la liberté et envoyé en Amérique, M. Laity obtint un acquittement et donna sa démission d'officier en 1837. Une brochure qu'il publia peu après sur l'affaire à laquelle il venait de prendre part: *Relation historique des événements du 30 octobre 1836* (Strasbourg, 1838), amena de nouveau son arrestation, et lui valut, devant la Cour des pairs, une condamnation à 10.000 francs d'amende et à cinq ans de prison. Après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, M. Laity reprit du service dans l'armée, devint capitaine, officier d'ordonnance du prince président, et donna sa démission en 1852 pour entrer dans l'administration. Préfet des Basses-Pyrénées en 1854, il fut appelé, le 12 août 1857, à siéger au Sénat impérial. Il y soutint de ses votes le gouvernement de Napoléon III jusqu'à la révolution de 1870, qui le rendit à la vie privée. Grand officier de la Légion d'honneur du 6 août 1860.

LAJAILLE (CHARLES-ANDRÉ, VICOMTE DE), sénateur de 1876 à 1885, né à la Baie-Mahault (Guadeloupe), le 15 avril 1824, entra à l'École polytechnique, en sortit (1845) sous-lieutenant d'artillerie, et fut successivement promu: lieutenant en 1847, capitaine en 1852, lieutenant-colonel en 1863 et colonel en 1867. Nommé général de brigade pendant la guerre de 1870, il fut maintenu dans ce grade après la paix, et commanda à Bourges la 8^e brigade d'artillerie du 8^e corps d'armée. Candidat monarchiste aux élections sénatoriales de 1876, il fut élu, le 27 février, sénateur de la Guadeloupe, son pays natal, par 29 voix sur 56 votants, contre

27 au candidat républicain, M. Rollin. Il prit place à l'extrême droite du Sénat et vit son élection validée, bien que gravement contestée: les conseils municipaux de la colonie n'avaient pas été renouvelés dans le délai légal. Le 15 mars 1877, le général de Lajaille fut promu divisionnaire et devint membre du comité de l'artillerie. Au Sénat, il approuva l'acte du 16 mai, et vota, en juin, pour la dissolution de la Chambre des députés; puis il se prononça contre la politique du ministère Dufaure, contre l'article 7, contre la réforme du personnel judiciaire, contre le rétablissement du divorce, contre les crédits du Tonkin, etc. Il ne se représenta pas aux élections du 25 janvier 1885, pour le renouvellement triennal du Sénat.

LAJARD (JEAN-BAPTISTE-BARTHÉLEMY), député au Corps législatif de l'an XIII à 1815, né à Montpellier (Hérault) le 31 juillet 1758, mort à Montpellier le 16 août 1822, « fils de sieur Jean-Baptiste Lajard, négociant, et de dame Rose Sénard-Paquier, mariés, » était négociant à Montpellier. Compromis en 1792 à propos d'une fourniture de souliers pour l'armée des Alpes, il fut arrêté et mis en jugement devant le tribunal de Rhône-et-Loire qui l'acquitta. Après le coup d'Etat de brumaire, il devint conseiller général de l'Hérault, puis, le 29 thermidor an XII, fut élu par le Sénat conservateur député de ce département au Corps législatif. Il y siégea jusqu'à la fin du régime impérial, ayant obtenu, le 10 août 1810, le renouvellement de son mandat.

LAJARD (PIERRE-AUGUSTE), ministre, député au Corps législatif de 1808 à 1815 né à Montpellier (Hérault) le 20 avril 1757, mort à Paris le 12 juin 1837, « fils de Barthélemy Lajard, président trésorier de France en la généralité de Montpellier, intendant des gabelles du Languedoc, et de dame Angélique Pelet, » et parent du précédent, débuta dans la carrière militaire en 1773. Après avoir appartenu successivement aux régiments de Languedoc et de Médoc (infanterie), il fut nommé capitaine dans celui de Maillebois, formé en France pour servir en Hollande. Il passa ensuite au bataillon de chasseurs des Ardennes. Aide de camp du général marquis de Lambert, il fut bientôt, sur la proposition de La Fayette, nommé premier aide-major général de la garde nationale parisienne. Il occupa ce poste jusqu'en 1792, entra alors dans le corps de l'état-major de l'armée comme adjudant général avec le grade de colonel, et fut attaché à la première division militaire et momentanément employé à l'armée du Nord. Le 16 juin 1792, Lajard fut appelé au ministère de la Guerre, où il ne resta que jusqu'au 24 juillet suivant. Durant cette période il se montra le zélé partisan de la monarchie constitutionnelle, intervint, le 20 juin, en faveur du roi et de la famille royale, et, dans la journée du Dix Août, s'efforça d'organiser la résistance à l'insurrection. Sorti du ministère, dénoncé pour son attitude et décrété d'accusation, il passa en Angleterre où il resta jusqu'après le coup d'Etat de brumaire. Bonaparte ne lui accorda pas l'autorisation de reprendre son rang dans l'armée, mais, ayant été plus tard au nombre des candidats au Corps législatif présentés par les électeurs de Paris, Lajard fut, le 18 février 1808, élu député de la Seine par le Sénat conservateur. L'empereur lui accorda une pension de 6.000 francs comme ancien mi-

nistre. Il se rallia ensuite à la Restauration, et obtint de Louis XVIII le grade de maréchal de camp (14 juillet 1814). Après les Cent-Jours, ne payant point le cens voulu par la loi, il ne put se représenter à la députation et rentra dans la vie privée.

LAKANAL (JOSEPH), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Serres (Ariège) le 14 juillet 1762, mort à Paris le 14 février 1845, s'appelait de son nom patronymique *Lacanal*. Il en modifia l'orthographe et signa *Lakanal* à partir de la Révolution, afin de se distinguer de ses trois frères qui étaient restés royalistes : Jean-Baptiste Lacanal, l'aîné, avocat et procureur du roi à Paris; Jérôme Lacanal, professeur de physique expérimentale à Paris, et Jean Lacanal, chirurgien à Serres. Placé chez les Doctrinaires par un de ses oncles, qui était prêtre et qui devint plus tard évêque constitutionnel de Pamiers, il s'y distingua comme latiniste. Ses études achevées, il fut admis dans la congrégation et professa pendant quatorze ans dans divers collèges appartenant à la Doctrine, de 1778 à 1792. Il avait trente ans, et était vicaire de l'évêque constitutionnel de Pamiers, lorsque le département de l'Ariège l'envoya, le 5 septembre 1792, le 5^e sur 6, par 164 voix (310 votants), siéger à la Convention. Lakanal arriva à la Convention avec des opinions républicaines très arrêtées; mais il voulut rester neutre dans la lutte des partis rivaux, et se tenant à égale distance de la Gironde et de la Montagne, il alla siéger au centre, comme Daunou et Sieyès. Dans le procès de Louis XVI, il s'exprima ainsi : « Si le traître Bouillé, si le fourbe La Fayette et les intrigants ses complices votaieut sur cette question (l'appel au peuple) ils diraient oui; comme je n'ai rien de commun avec ces gens-là, je dis non. » Au 3^e appel nominal il répondit : « Un vrai républicain parle peu. Les motifs de ma décision sont là (il montrait son cœur); je vote pour la mort. » Peu après il fut envoyé en mission avec Mauduit dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Oise, et, le 24 mars 1793, il vint rendre compte à la Convention des recherches faites au château de Chantilly, de la découverte de sommes d'or et d'argent, de diverses correspondances établissant les dépenses du livre rouge, « des plans secrets des campagnes de ce brigand illustre connu sous le nom de grand Condé, » d'ouvrages manuscrits de Louis XV, et d'autres pièces; il demanda que la Convention chargeât quelqu'un de ses membres d'aller prendre possession de ces richesses et de ces papiers. Envoyé dans le département de la Dordogne comme commissaire, Lakanal y créa une manufacture d'armes, et y fit percer des routes révolutionnairement, c'est-à-dire en y faisant travailler les habitants; il obligea les officiers municipaux à le renseigner sur les ménages, indiscretions que le puritanisme de son collègue Romme dénonça comme dangereuses (2 fructidor). Mais c'est le rôle joué par Lakanal au sein du comité d'instruction publique de la Convention qui constitue son titre principal devant l'histoire. Il semble toutefois que ce rôle ait été, récemment, quelque peu exagéré. Si Lakanal, à deux époques différentes, fut, selon l'expression de Grégoire, la « cheville ouvrière » du célèbre comité, il n'en fut jamais l'inspirateur. Il n'est pas exact non plus de le représenter comme ayant fait partie de ce comité à poste fixe, dès la première heure et sans interruption. En dépit de l'affirmation

de Lakanal lui-même, dans son *Exposé sommaire de ses travaux*, écrit en 1838, à l'âge de soixante-dix-sept ans, les documents établissent que le comité d'instruction publique nommé le 13 octobre 1792, et composé de 24 membres, ne comptait pas encore Lakanal parmi ses membres. Neuf des élus refusèrent leur nomination, et furent remplacés quelques jours après par autant de membres nouveaux. Lakanal ne figurait pas davantage parmi ceux-ci. Les rapporteurs du comité, dans la première période, furent successivement M. J. Chénier, Lauthenas, Romme, Arbogast, Fouché. Lakanal n'avait encore paru à la tribune que pour motiver son vote dans le procès du roi, et pour rendre compte de ses missions dans les départements, lorsque, devenu membre du comité au début de l'année 1793, il fit décréter (en mai) que la loi sur le cumul des traitements ne s'appliquait pas aux membres de l'Académie des sciences, et que ceux-ci pourraient toucher à la fois leur traitement comme professeurs ou fonctionnaires et leur indemnité comme académiciens. Une lettre de remerciements de Desfontaines, secrétaire de l'Académie des sciences, accusant réception du décret rendu sur le rapport de Lakanal, est datée du 17 mai 1793. Le 23 mai, il présenta un rapport sur les moyens d'agrandissement du Jardin des plantes et du cabinet d'histoire naturelle.

Le 4 juin, il fit (rendre, au nom du comité (dont un décret de la veille avait ordonné le renouvellement à la suite de la journée du 31 mai), un décret punissant de deux ans de fers quiconque dégraderait les monuments des arts dépendant des propriétés nationales. Le 13 juin, Lakanal lut un rapport sur le concours à ouvrir pour la composition des livres élémentaires; le 19 juin, un autre sur les écoles militaires dont il demanda le maintien, « jusqu'à ce qu'elles soient utilement remplacées par l'éducation républicaine. » Enfin, le 26 juin, ce fut lui qui présenta, au nom du comité, le fameux *Projet d'éducation nationale*, dont le trait caractéristique était de ne mettre à la charge de la nation que l'instruction primaire, et d'abandonner à l'initiative privée ce qui concernait l'enseignement secondaire et supérieur. Le projet instituait en outre une commission centrale de l'instruction publique, dans laquelle les Jacobins virent « un nouveau sommet d'aristocratie, une nouvelle Sorbonne, qui dirigerait à son gré l'esprit public. » Tout un chapitre était consacré aux fêtes : il devait y avoir quinze fêtes annuelles de canton, dix fêtes annuelles de district, dix fêtes annuelles de département, et cinq fêtes nationales. En réalité, l'inspirateur principal du projet était Sieyès. La Convention, dans la séance du 3 juillet, écarta le système des hommes du centre, et alla jusqu'à dessaisir le comité d'instruction publique de la question : elle décida « qu'il serait nommé six commissaires chargés de présenter, sous huit jours, un décret sur l'instruction publique. » Lakanal, bien qu'il eût été choisi pour l'un des membres de cette commission des six, fut blessé du décret de l'Assemblée comme d'une injure personnelle, et il en garda contre la Montagne un vif ressentiment. Sieyès et lui avaient été particulièrement affectés des railleries dirigées contre leur plan de fêtes publiques; une de ces fêtes avait surtout égayé les plaisants, celle des « animaux compagnons de l'homme. » La commission des six, dont Robespierre faisait partie, décida de recommander à la Convention le projet Lepelletier, qui fut discuté pen-

dant un mois, amendé et finalement adopté en principe le 13 août. Le rôle de Lakanal, dans cette circonstance, fut purement passif: il ne parla ni pour ni contre le plan Lepelletier. Cependant le comité d'instruction publique, déchargé du soin de présenter un projet d'ensemble sur l'éducation nationale, s'occupait d'autres questions, et Lakanal lui servait fréquemment de rapporteur. Il présenta successivement: un décret garantissant la propriété littéraire et artistique (19 juillet); un décret relatif à l'établissement du télégraphe aérien (25 juillet); un autre réorganisant l'Observatoire (31 août), etc. La commission des six, après l'adoption du principe de l'éducation commune pour le premier degré d'instruction, s'occupait de l'organisation des autres degrés d'enseignement. Ici, ses membres se divisèrent en deux groupes opposés: Lakanal et deux de ses collègues voulaient l'organisation immédiate de trois degrés supérieurs d'instruction; dans des conférences auxquelles prirent part plusieurs représentants de la science, ils élaborèrent un projet qu'ils firent soumettre à la Convention sous la forme d'une pétition populaire. Grâce à l'appui de Jean-Bon Saint-André, de Barère et de Priour de la Marne, la Convention vota d'enthousiasme un décret disant que « indépendamment des écoles primaires, il serait établi dans la République trois degrés progressifs d'instruction: le premier pour les connaissances indispensables aux artistes et ouvriers de tous les genres; le second pour les connaissances ultérieures, nécessaires à ceux qui se destinent aux autres professions de la société; et le troisième pour les objets d'instruction dont l'étude difficile n'est pas à la portée de tous les hommes. » C'était le retour au plan de Condorcet, abandonné en juin par Sieyès, Daunou et Lakanal lui-même, qui se ralliait maintenant à l'opinion opposée. Ce ne fut pas Lakanal, ce fut Romme qui servit d'organisateur à la commission pour faire voter les décrets des 30 vendémiaire, 5, 7 et 9 brumaire an II, auxquels la majorité, s'inspirant des préférences de Robespierre, substitua presque aussitôt le décret Bouquier (*V. ce nom*). Lakanal avait quitté Paris dans le courant d'octobre 1793 pour se rendre en mission dans la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Bec-d'Ambès (Gironde). Au cours de cette absence qui dura dix mois environ, il fit procéder à des levées extraordinaires de cavalerie, réussit dans la Dordogne à obtenir l'extinction de tous les procès, à faire exécuter une « corvée patriotique » pour la réparation générale des chemins, et à établir à Bergerac une manufacture d'armes dont la fabrication fut montée sur le pied de vingt mille fusils par an. Revenu à Paris vers la fin de l'an II, c'est-à-dire après le 9 thermidor, Lakanal qui, dans l'exercice de sa mission, avait incliné vers le parti montagnard et jacobin, se déclara pour les vainqueurs. Réélu membre du comité d'instruction publique, il en devint le président, contribua à l'abolition du système créé par le décret Bouquier, et s'occupa de l'élaboration d'un plan nouveau. Il fut chargé de présenter à la Convention les décrets relatifs à ces trois catégories d'établissements: écoles primaires, écoles centrales, écoles normales. Il déploya alors une grande activité, et lut, le 2 brumaire an III, le projet de décret concernant l'école normale de Paris et les écoles normales de département. Le 7 brumaire, ce fut le tour des écoles primaires. Le comité s'était borné à reprendre le projet du 26 juin 1793, sauf les dispositions relatives aux fêtes et à la commis-

sion centrale de l'instruction publique. Lakanal, en soumettant à la Convention cette nouvelle édition d'un plan dont l'échec lui avait été jadis si sensible, se laissa aller à des violences de langage de nature à plaire aux thermidoriens: il accusa notamment les partisans du plan Lepelletier d'avoir voulu « vandaliser la France pour l'asservir ». Le projet Lakanal, cette fois, fut adopté; mais il ne reçut qu'un commencement d'exécution et fut remplacé, moins d'un an après, par le décret du 3 brumaire an IV. Enfin, le 26 frimaire, Lakanal présenta le rapport sur les écoles centrales. Puis il fut délégué par l'assemblée, avec quatre collègues, pour parcourir les départements et assurer l'exécution de la loi: il présida ainsi à la fondation de 19 écoles centrales. Revenu à Paris vers la fin de l'an III, il remonta à la tribune pour lire un rapport relatif aux honneurs publics à décerner à J.-J. Rousseau. Continuant à subir sans résistance les influences du moment, Lakanal ne fit aucune opposition au décret du 3 brumaire an IV, dont l'esprit était nettement en désaccord avec celui de la législation antérieure.

Elu, le 23 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par trois départements, le Finistère, le Morbihan et le Nord, il présenta au pouvoir exécutif, une fois la création de l'Institut décrétée, la liste des 48 premiers membres de ce corps qui devaient élire les 96 autres. Dans une lettre du 24 pluviôse an IV, il promit à Bernardin de Saint-Pierre de lui faire obtenir de l'Institut une mission de voyageur. Les 48 membres présentés par lui furent agréés par le Directoire et, quelques jours après, le tiers électeur de l'Institut s'assembla pour élire les deux autres tiers. Lakanal, dont la candidature avait d'abord été écartée, bénéficiant du refus d'un des titulaires désignés, reçut un fauteuil dans la classe des sciences morales et politiques. Son passage aux Cinq-Cents, dont il fit partie jusqu'au 30 floréal an V, fut encore marqué par la présentation de divers rapports concernant l'instruction publique. Après sa sortie du Conseil, il disparut un moment de la scène politique, et refusa en l'an VI la candidature dans Seine-et-Oise. Mais, dans l'été de 1799, voyant la patrie en danger, il se mit à la disposition du Directoire, et fut envoyé en qualité de commissaire général du gouvernement dans les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, menacés par l'approche de l'ennemi. Il s'y occupa activement de l'approvisionnement des places fortes. Rappelé après le 18 brumaire, il se rallia au pouvoir de Bonaparte, demanda et obtint la chaire de langues anciennes à l'école centrale de la rue Saint-Antoine, chaire devenue vacante par la mort de l'abbé Leblanc, devint (29 fructidor an XII) procureur-gérant (économiste) du lycée Bonaparte, déposa, en cette qualité, le cautionnement de 9,000 francs exigé par la loi, et quitta l'Université en 1807 pour accepter une place d'inspecteur général des poids et mesures. La Restauration lui enleva ses fonctions d'inspecteur et son titre de membre de l'Institut. Il résolut alors de s'expatrier et, après Waterloo, se rendit aux Etats-Unis. Il y vécut plusieurs années, le gouvernement de la Louisiane lui ayant offert la présidence de l'université de la Nouvelle-Orléans, et il pensait y terminer ses jours, lorsque la nouvelle de la révolution de 1830 lui inspira le désir de revoir la France. Il était encore à la Nouvelle-Orléans en 1833, car il écrivait de là à un ami: « Je n'ai jamais été malade depuis

45 ans; Daubenton, mon ami, me disait que je ne mourrais qu'ossifié. C'est en France que j'irai attendre, sans la craindre ni la désirer, cette opération de la nature. » Le 22 mars 1834, l'Académie des sciences morales le rappela au milieu d'elle, en remplacement de Garat qui venait de mourir. Lakanal avait été marié une première fois avant son exil, puis il était devenu veuf. Il se remaria en 1838, à l'âge de 76 ans, avec une femme qui n'en avait que trente et dont il eut un fils l'année suivante. Peu après, il apprit que la personne à laquelle il avait laissé le soin de gérer ses intérêts en Amérique avait trahi sa confiance, et que son avoir était perdu. Lakanal employa ses dernières années à divers travaux littéraires, fit paraître en 1838 un *Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal, ex-membre de la Convention nationale*, etc., ouvrage qui n'est pas exempt de quelque ostentation, et mourut plein de vigueur, en 1845. La veuve de Lakanal a survécu 36 ans à son mari. Une très modeste pension lui avait été accordée par l'Etat. M. Jules Ferry en porta (1880) le chiffre à 1,800 francs. Mme Lakanal est morte en 1881. Une statue a été élevée en 1882 à J. Lakanal, par la ville de Foix, et son nom a été donné au lycée fondé la même année à Bourg-la-Reine.

LALAING D'AUDENARDE (CHARLES-EUGÈNE, COMTE), pair de France et sénateur du second Empire, né à Paris le 13 novembre 1779, mort à Paris le 4 mars 1859, entra au service de l'Autriche le 1^{er} avril 1799, et fut sous-lieutenant au 6^e régiment de dragons (Mâlas), qu'il quitta pour passer au service de la France le 25 juin 1804, avec un brevet de capitaine au 112^e de ligne. Promu successivement chef d'escadron au 3^e régiment de cuirassiers le 5 septembre 1805, major le 10 septembre 1807, et colonel le 29 janvier 1809, il prit part aux batailles d'Austerlitz, d'Éna, d'Eylau, de Friedland, d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram. Lalaing d'Audenarde, créé baron de l'Empire le 15 octobre 1809, et promu général de brigade le 5 décembre 1812, se rallia à la Restauration, fut admis, le 1^{er} juin 1814, comme lieutenant dans la compagnie des gardes du corps de Noailles, et fut appelé à commander cette compagnie le 1^{er} novembre 1815, après avoir accompagné Louis XVIII à Gand. Il prit part à la guerre d'Espagne (1823) à la tête des escadrons de la maison militaire du roi, y gagna le grade de lieutenant-général (30 juillet) et reçut, le 23 novembre 1824, le commandement de la 7^e division militaire (Grenoble). La révolution de 1830 l'avait mis en disponibilité; mais, bientôt placé (7 février 1831) dans le cadre d'activité de l'état-major général de l'armée, Lalaing d'Audenarde devint membre du comité de cavalerie, et fut appelé à la pairie le 3 octobre 1837. Il obtint en 1842 le commandement de la 2^e division militaire (Châlons-sur-Marne), puis celui de la quatorzième (Rouen), et fut admis à la retraite en 1848. Le second Empire lui conféra, le 4 mars 1853, la dignité de sénateur. Le général Lalaing d'Audenarde soutint le gouvernement impérial avec le même zèle que les monarchies précédentes, et mourut en 1859. Grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 19 août 1847.

LA LANDE (JEAN-JACQUES DE), député en 1789, né à la Forêt-Auvray (Orne) le 6 mars 1733, mort à Paris le 3 septembre 1792, était curé d'Illiers-l'Évêque en Normandie. Élu, le

27 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage d'Evreux, il n'eut dans l'Assemblée constituante qu'un rôle effacé, qui n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

LALANDE (LUC-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Lô (Manche) le 19 janvier 1732, mort à Paris le 27 février 1805, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et professa dans plusieurs établissements de cet institut l'hébreu et la théologie. Partisan des idées nouvelles, il défendit la constitution civile du clergé dans une *Apologie des décrets de l'Assemblée nationale* (Paris, 1791) qui eut trois éditions dans la même année et appela sur son auteur l'attention publique. Devenu premier vicaire de l'évêque métropolitain de Paris, Lalande fut bientôt appelé lui-même par le corps électoral de la Meurthe aux fonctions d'évêque constitutionnel de ce département. Mais la partie dissidente du clergé ne lui ménagea point les attaques : sa personne et ses doctrines furent visées dans plusieurs libelles, voire dans une pièce de théâtre, intitulée : *La Prophétie accomplie, ou le Tartuffe moderne*, drame en quatre actes, dont il était le héros. En 1792, il prononça dans la cathédrale de Nancy l'éloge de Simoneau, maire d'Étampes, tué dans une émeute. Puis, le 5 septembre de la même année, il fut élu député de la Meurthe à la Convention, le 6^e sur 8, par 268 voix (453 votants). Il vota dans cette assemblée avec le parti modéré et, lors du procès de Louis XVI, se prononça pour la réclusion. Il avait renoncé aux fonctions ecclésiastiques, lorsqu'il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député de l'Eure, par 129 voix (316 votants). Lalande y siégea jusqu'au 1^{er} prairial an VI, et occupa ensuite l'emploi d'archiviste de la police. On a de lui quelques instructions et lettres pastorales, et une édition de la *Grammaire hébraïque* de Masclaf.

LALANDE (JULIEN-PIERRE-ANNE), député de 1840 à 1844, né au Mans (Sarthe) le 13 janvier 1787, mort à Paris le 19 mai 1844, était contre-amiral, quand il fut élu, le 12 décembre 1840, député du 4^e collège du Finistère (Morlaix) par 229 voix (420 votants), contre 191 à M. de Saint-Priest. Nommé vice-amiral, il dut se représenter devant ses électeurs, et fut réélu, le 21 août 1841, par 180 voix (330 votants). Réélu de nouveau, le 5 juillet 1842, par 185 voix (325 votants), il soutint la politique conservatrice de M. Guizot jusqu'aux élections de 1846, qui l'éloignèrent du parlement.

LALANDE (FRANÇOIS-LOUIS-MARIE-ARMAND), député de 1881 à 1889, né à Bordeaux (Gironde) le 10 décembre 1820, négociant en vins, fondateur d'une des premières maisons de Bordeaux sous la raison A. Lalande et C^{ie}, devint membre (1872) et président (1877-1885) de la chambre de commerce de Bordeaux, conseiller municipal (1852-1864 et 1878-1884), adjoint au maire (1860-1863), administrateur du bureau de bienfaisance (1852-1881) et de la caisse d'épargne de Bordeaux (1852-1870), et consul d'Autriche-Hongrie (1867). Il obtint à l'Exposition universelle de 1878 un diplôme d'honneur pour les collections de vins de la Gironde envoyés par la chambre de commerce. Candidat républicain aux élections législatives de 1881, M. Lalande fut élu député, au second tour de scrutin (4 septembre), dans l'arrondissement de Lesparre, par 5,524 voix (10,794 votants, 14,487 inscrits),

contre 5,168 voix à M. Pascal, bouapartiste. Au premier tour de scrutin, les voix conservatrices s'étaient partagées entre M. Pascal et le baron Hausmann. M. Lalande s'inscrivit à l'Union républicaine, prit part aux discussions économiques et commerciales comme libre échangiste, parla aussi sur la loi de recrutement et sur les questions coloniales, soutint les ministères Gambetta et J. Ferry, et vota pour les crédits du Tonkin, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc. Le 4 octobre 1885, M. Lalande fut porté sur la liste opportuniste de la Gironde. Après avoir réuni 65,363 voix au premier tour, il fut élu, au second tour, le 2^e sur 11, par 80,128 voix (162,286 votants, 204,661 inscrits). Membre de la commission des crédits du Tonkin, il se prononça une fois de plus (24 décembre 1885) en faveur de l'expédition, spina contre l'expulsion des princes (juin 1886), appuya les cabinets Rouvier et Tirard, et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Lalande est propriétaire des châteaux Léoville-Poyferré (2^e crû), Brown-Cantenac (3^e crû), la Couronne, etc., vice-président de l'association pour la défense de la liberté commerciale (1887), président du conseil d'administration des bateaux à vapeur entre Bordeaux et New-York (1887), administrateur de la compagnie d'Orléans (1893). Chevalier de la Légion d'honneur (1860), officier (20 octobre 1878).

LALANNE (JEAN-BAPTISTE-ERNEST), député de 1876 à 1884, né à Coutras (Gironde) le 2 octobre 1827, mort à Coutras le 22 avril 1884, étudia la médecine, se fit recevoir docteur (1852), et vint exercer sa profession dans sa ville natale. Il appartint, sous l'Empire, à l'opposition républicaine, combattit les candidatures officielles, et fut élu en 1867 conseiller général de la Gironde contre M. Alphand, ingénieur, patronné par l'administration. Maire de Coutras après le 4 septembre, il fut révoqué de ces fonctions en 1874 par le ministère de Broglie. Aux élections du 20 février 1876, M. Lalande fut élu député par la 2^e circonscription de Libourne, avec 7,675 voix (14,163 votants, 18,212 inscrits), contre 6,466 à M. Dufoussat, monarchiste. Membre du groupe de la gauche républicaine, il fut des 363. S'étant représenté devant ses électeurs après la dissolution de la Chambre, il eut à lutter contre le duc Decazes, alors ministre des Affaires étrangères. Réélu, le 18 octobre 1877, par 7,704 voix (15,069 votants, 18,630 inscrits), contre 7,221 données à son concurrent officiel, il reprit son siège sur les bancs de la gauche, et vota contre le ministère Rochebouet, pour les invalidations des députés de la droite, pour l'article 7, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, etc. Il obtint encore sa réélection, le 21 août 1881, par 8,125 voix (12,779 votants et 18,379 inscrits) contre 4,475 à M. Howyn de Tranchère, soutint la politique opportuniste des ministères Gambetta et Ferry, se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et mourut pendant la législature.

LALANNE (LÉON-LOUIS CHRÉTIEN), membre du Sénat, né à Paris le 3 juillet 1811, entra à l'École polytechnique en 1829, et en sortit in-

génieur des ponts et chaussées (1831). Occupé de théories scientifiques et de leurs applications, il écrivit sur les différentes branches de sa profession des mémoires remarquables, et se fit surtout connaître par plusieurs inventions ou perfectionnements qui avaient pour but d'abréger les opérations des calculs. C'est ainsi qu'on lui doit un *arithmoplanimètre*, à l'aide duquel on effectue les opérations les plus compliquées de la géométrie et de la trigonométrie; une *balance arithmétique* et une *balance algébrique*, qui servent, la première à faire toutes les opérations de l'arithmétique ordinaire, la seconde à résoudre les équations numériques de tous les degrés jusqu'au septième inclusivement. Son *Mémoire sur l'arithmoplanimètre* (1840), son *Essai philosophique sur la technologie* (1840), sa *Collection de tables pour abréger les calculs relatifs à la réduction des projets de routes et chemins de 6 mètres de largeur* (1843), sa *Description et usage de l'abaque ou compteur universel* (1845), etc., avaient obtenu l'approbation de l'Académie des Sciences et vivement excité l'intérêt du monde savant, et M. L. Lalande s'était distingué, en outre, comme l'un des constructeurs du chemin de fer de Paris à Sceaux (1846), lorsque la révolution de février 1848 le mêla, indirectement d'abord, à la politique. Chef de bataillon de la onzième légion de la garde nationale de Paris, il fut, d'autre part, appelé à prendre (en mai) la direction des ateliers nationaux. La commission d'enquête parlementaire qui fonctionna à la suite des journées de juin n'eut que des éloges pour M. Lalande, qui appartenait à l'opinion démocratique modérée. L'année d'après, il fut un moment inquiété comme compromis dans le mouvement du 13 juin (affaire du Conservatoire des Arts et Métiers); mais on le relâcha presque aussitôt. Chargé, en 1852, de la direction des travaux publics en Valachie, il quitta Bucharest lors de l'invasion des Russes, auxquels il refusa son concours. En 1855, il perça pour le compte du gouvernement français une route dans la Dobrutch. Après avoir dirigé successivement les travaux des chemins de fer de l'Ouest-Suisse de 1856 à 1860, et du Nord de l'Espagne de 1860 à 1861, il entra (1862) définitivement au service de la France, parvint au grade d'inspecteur général, et fut nommé, en 1876, directeur de l'École des ponts et chaussées. Commandeur de la Légion d'honneur depuis le 22 janvier 1871, membre libre de l'Académie des Sciences depuis le 3 février 1879, il fut désigné par les groupes de gauche comme candidat au siège de sénateur inamovible laissé vacant par la mort du général Chanzy, et élu, le 8 mars 1883, par le Sénat, avec 156 voix (163 votants), contre 3 au général Saussier, 2 à M. Jourde et 2 à M. Leroy-Beaulieu. M. Lalande appartient à la gauche modérée; il s'est prononcé pour le rétablissement du divorce, pour les crédits du Tonkin, pour la politique opportuniste, pour la nouvelle loi militaire, contre l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Grand-officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages déjà cités, M. L. Lalande a collaboré à plusieurs recueils et publications scientifiques et littéraires, comme le *Magasin pittoresque*, l'*Encyclopédie moderne*, l'*Illustration*, etc. Son frère, M. Marie-Ludovic Chrétien Lalande, est l'auteur du *Dictionnaire historique de la France* et d'autres travaux estimés.

LALAURENCIE (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE-FRANÇOIS-MARIE), MARQUIS DE CHARRAS, député de 1824 à 1827, né à Neuvicq (Charente-Inférieure) le 30 avril 1780, mort au château de Montchaude (Charente) le 28 août 1857, ancien officier des gardes du corps et propriétaire à Paris, fut élu, le 6 mars 1824, député du collège de département de la Charente par 131 voix (136 votants, 263 inscrits). Ministériel, il vota le milliard des émigrés, la loi sur le sacrilège, la loi sur la presse, et ne fut pas réélu aux élections générales de 1827.

LALLART (BON-JOSEPH), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1824, né à Arras (Pas-de-Calais) le 8 mars 1779, mort à une date inconnue, propriétaire à Paris, fut élu pour la première fois député par le collège de département du Pas-de-Calais, le 22 août 1815, avec 199 voix (290 votants, 303 inscrits). Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable et prit la parole sur la question des impôts indirects : il vota le rejet des six nouveaux impôts, et proposa de renvoyer à l'année suivante l'examen d'un système propre à remplacer le monopole du tabac. Non réélu en 1816, il rentra à la Chambre, comme député du même collège, le 13 novembre 1820, élu par 263 voix (424 votants, 517 inscrits), siégea à droite, et obtint sa réélection, le 10 octobre 1821, avec 198 voix (391 votants, 527 inscrits). Après avoir soutenu le ministère Villele, il quitta la vie parlementaire en 1824, et s'étant représenté, le 17 novembre 1827, dans le 1^{er} arrondissement du Pas-de-Calais (Arras), il échoua avec 102 voix contre 212 à l'élu, M. J.-M. Harlé.

LALLEMAND (FRÉDÉRIC-ANTOINE, BARON), pair des Cent-Jours et pair de France en 1832, né à Metz (Moselle) le 23 juin 1774, mort à Paris le 9 mars 1839, « fils de Pierre-Antoine Lallemand, marchand épiciier, et de Catherine Tonnelier, son épouse, » reçut une assez bonne éducation, s'engagea, le 1^{er} mai 1792, dans la compagnie d'artillerie légère qui s'organisait à Strasbourg, prit part à la canonnade de Valmy, passa, le 10 mars 1793, au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, et servit aux armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse. Aide-de-camp du général Elie en l'an III, puis du général Loison, il vint avec ce dernier à Paris, où, après les événements du 13 vendémiaire, il passa sous-lieutenant dans un régiment de dragons. Nommé lieutenant aux guides de l'armée d'Italie, il assista à Rivoli aux côtés de Bonaparte, fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte en germinal an VI, devint aide-de-camp de Junot, et se trouva au siège de Jaffa. Chargé peu après d'une mission auprès de l'amiral Sidney-Smith, il revint en France avec Bonaparte, fut nommé chef d'escadron le 24 vendémiaire an XI, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et envoyé auprès du général Leclerc à Saint-Domingue. En l'an XIII, il accompagna Junot en Portugal, passa major au 16^e dragons le 24 floréal an XIII, fit en cette qualité la campagne d'Autriche, et obtint le grade de colonel après Iéna, et la croix d'officier de la Légion d'honneur après Friedland. Désigné, en 1808, pour faire partie de l'armée d'Espagne, créé baron de l'empire le 29 juin de la même année, il dut revenir en France, l'année suivante, en raison de son état de santé. Il ne rejoignit son régiment qu'en 1810, fut promu général de brigade le 6 août 1811, et se distingua, le 21 juin 1812, à Valencia de la Torres en culbutant la cavalerie anglaise. Rap-

pelé en France le 3 février 1813, il appartint successivement au 3^e corps, puis au 1^{er} corps de cavalerie de réserve, fut enfermé à Hambourg, où, durant le siège, il commanda les corps dans la place, et ne rentra en France qu'à la paix de 1814. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur (23 août 1814), et commandant du département de l'Aisne le 31 du même mois. Il occupait ce poste quand il apprit le retour de l'île d'Elbe. Il s'efforça aussitôt de soulever ses troupes et de rejoindre Lefebvre-Dasnouettes, qui marchait sur La Fère. Cette entreprise n'ayant pas réussi, il dut fuir et se déguiser pour échapper aux poursuites de la police ; la gendarmerie parvint cependant à l'arrêter et le retint en prison jusqu'à ce que l'empereur eut ordonné de le mettre en liberté. Nommé général de division et pair de France le 2 juin 1815, il reçut le commencement des chasseurs à cheval de la garde impériale et combattit héroïquement à Fleurus et à Mont-Saint-Jean. Il rejoignit Napoléon à Paris après la défaite, l'accompagna à Rochefort, et fut chargé de demander au commandant du *Belléophon* l'hospitalité que l'empereur vaincu réclamait de la générosité anglaise. Lallemand comptait accompagner Napoléon ; mais il fut brusquement séparé de lui, et, tandis que l'empereur montait à bord du *Northumberland*, il fut, au mépris de la convention, conduit comme prisonnier de guerre à Malte. Atteint par l'article 1^{er} de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, il fut, pendant sa captivité, condamné à mort par contumace, à l'unanimité, par un conseil de guerre français, le 20 août 1816. Lallemand ne resta pas longtemps à Malte ; mis en liberté grâce aux réclamations de Savary, prisonnier comme lui, il put gagner Smyrne, où il apprit sa condamnation à mort. Chassé de Smyrne par un firman, il se rendit en Égypte, puis aux États-Unis, où il fonda en 1817, dans le Texas, une colonie de réfugiés français, que l'on appela le *Champ d'asile*. Il travaillait en même temps à la délivrance de l'empereur, qu'il comptait enlever de Sainte-Hélène ; l'empereur lui légua cent mille francs dans son testament. Mais la colonie, qui commençait à prospérer, fut dispersée par les États-Unis quand ils prirent possession de la Floride. Rendu à la vie nomade, Lallemand habita successivement la Nouvelle-Orléans, Lisbonne, Cadix, où il défendit la cause des constitutionnels. Forcé de quitter cette ville après la prise du Trocadéro, il se rendit à Bruxelles où il tomba dans le plus profond dénuement, prévint la police française qu'il allait se rendre à Paris, y vint arranger ses affaires sans être inquiété, et retourna aux États-Unis où il fonda à New-York une maison d'éducation qui réussit. La révolution de 1830 lui permit enfin de revenir dans sa patrie. Réintégré dans l'activité le 7 janvier 1831, remis en possession de son grade de lieutenant-général le 17 février suivant, nommé pair de France le 11 octobre 1832, commandant d'une division de cavalerie, puis inspecteur de cavalerie en 1833, il fut appelé au commandement de la Corse (17^e division) le 8 octobre de la même année, et devint grand-officier de la Légion d'honneur, le 30 avril 1835, commandant de la 10^e division militaire (Toulouse), puis membre du comité d'infanterie et de cavalerie en 1837. A la Chambre des pairs, il défendit les réfugiés polonais et les droits des légionnaires amputés.

LALLEMAND (JEAN), député de 1831 à 1833, né à Varennes (Meuse) le 15 février 1773, mort

à Stenay (Meuse) le 10 janvier 1838, marchand de bois à Stenay, fut élu, le 5 juillet 1831, par 136 voix (141 votants, 201 inscrits), député du 3^e collège de la Meuse (Montmédy). Il siégea dans la majorité conservatrice et vota avec elle. Ayant donné sa démission de député, il fut remplacé, le 11 mai 1833, par M. Jamin.

LALLIÉ (ALFRED-FRANÇOIS), représentant en 1871, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 27 mars 1832, docteur en droit (1857) et publiciste, se fit une certaine réputation dans le monde légitimiste par ses études critiques sur la Révolution française. Un des fondateurs de la *Revue de jurisprudence commerciale et maritime de Nantes*, il collabora en 1869 à la *Gazette de l'Ouest*, qu'il avait contribué à créer. Disciple de M. de Falloux et du néo-catholicisme, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 12, par 63,913 voix (95,897 votants, 155,400 inscrits). Il siégea au centre droit, fit partie des réunions Colbert et des Réservoirs, fut membre de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 Septembre, signa l'adresse des députés syllabistes au pape, demanda la création d'une faculté de médecine à Nantes, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour l'arrêté sur les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. M. Lallié n'a pas fait partie d'autres assemblées.

LALLIER-FRÉMICOURT (AMÉDÉE-LOUIS-JOSEPH), député de 1831 à 1835, né à Cambrai (Nord) le 14 février 1786, mort à Bonavis (Nord) le 24 juin 1835, négociant et maire de Cambrai, fut élu, le 5 juillet 1831, avec l'appui du gouvernement, député du 8^e collège du Nord (Cambrai) par 132 voix (224 votants, 262 inscrits), contre 86 à M. Paturle. Il siégea dans la majorité conservatrice et s'associa à tous ses votes. Réélu, le 21 juin 1834, par 169 voix (255 votants, 291 inscrits), contre 50 à M. Hennequin, il reprit sa place au centre, et mourut dans le cours de la législature (juin 1835). M. Lallier-Frémicourt fut remplacé, le 4 août de la même année, par M. d'Haubersaert.

LALLY-TOLENDAL (TROPHIME-GÉRARD, MARQUIS DE), député en 1789, et pair de France, né à Paris le 5 mars 1751, mort à Paris le 10 mars 1830, était fils naturel du lieutenant-général et gouverneur des Indes françaises Thomas-Arthur, baron de Tolendal, comte de Lally, décapité à Paris le 9 mai 1766, et de Félicité Crafton. On lui cacha longtemps le secret de sa naissance, et il ne connut le nom de son père que la veille du jour où il devait le perdre. Élevé, sous le nom de *Trophime*, au collège d'Harcourt, il se vena tout jeune à la réhabilitation du supplicié, intéressa à sa cause la cour et la ville, fut fait par Louis XV capitaine de cuirassiers, et ne tarda pas à porter devant les tribunaux des réclamations auxquelles l'appui de Voltaire donna plus de force et de retentissement. Quatre arrêts du Conseil casèrent successivement les sentences des parlements; durant l'instance, le jeune Lally avait eu à lutter contre d'Epresmenil, et avait dû prouver sa légitimation; enfin, en 1773, les provisions de la charge de grand-bailli d'Étampes, achetée par

lui, portent qu'elles lui ont été accordées pour les services rendus à l'État par son père et à cause de sa piété filiale. Sa touchante persévérance et l'éclat de ce procès fixèrent l'attention des électeurs de Paris qui, le 16 mai 1789, l'élirent député de la noblesse aux États-Généraux. Il se déclara en faveur des réformes, et se réunit, le 25 juin, à l'Assemblée, mais non sans exprimer ses scrupules relativement à la question de « l'opinion par tête. » A ce sujet, il déposa la déclaration suivante :

« 26 juin 1789.

« Je me présente à cette auguste assemblée adhérent de cœur et d'esprit à ses dispositions, mais n'étant point maître de ma volonté sur tous les objets.

« Je viens me soumettre à une vérification commune, elle a toujours été dans mes principes, ainsi que dans mon cœur, et elle ne m'était pas interdite par mon mandat.

« Malheureusement, ce mandat ne m'a pas laissé aussi libre sur l'opinion par tête; il est possible qu'il paraisse moins limitatif à d'autres députés dont je respecte la délicatesse autant que je crois à la mienne, et dont les vertus et les lumières doivent rendre l'opinion imposante; mais l'obligation qu'entraîne un serment dépend de l'idée qu'on y a attachée en le prêtant. Or, dans l'instant où j'ai prêté le mien je me suis cru et je me crois encore invinciblement enchaîné à l'opinion par ordre.

« On ne transige point avec sa conscience. C'est elle qui m'a impérieusement ordonné la démarche douloureuse, consolante et sacrée à laquelle je viens de me déterminer : mais c'est elle aussi qui m'ordonne non moins impérieusement de retourner à mes commettans, et de leur demander de nouveaux pouvoirs.

« S'ils sont conformes au vœu de mon cœur, et je ne crains pas de le dire, aux besoins de la patrie, je reviens, messieurs, m'éclairer par vos lumières, m'enflammer par vos vertus, et joindre ma faible contribution à ces immenses et glorieux travaux par lesquels vous allez assurer le bonheur de la France, celui de tous les ordres de ses citoyens et celui du monarque si digne de leur amour.

« Si ma liberté ne m'est pas rendue, alors, messieurs, je remets avec résignation à mes commettans, une mission que je ne croirais plus pouvoir remplir fructueusement, et mes vœux, mes regrets, mes respects vous suivront de loin dans votre noble et brillante carrière.

« Ma résolution est invariable. Je ne sais, messieurs, si ma conduite vous paraît fondée, mais j'ose vous assurer que mon motif est pur, et si c'est une erreur, je demande votre indulgence pour une erreur de la probité.

« Je vous prie de vouloir bien me donner acte du discours que je laisse signé sur le bureau en y laissant mes pouvoirs.

« Dans la salle de l'Assemblée nationale, ce 25 juin 1789.

« LE COMTE DE LALLY-TOLENDAL,
député des citoyens nobles de Paris. »

Il appuya et défendit constamment Necker, fit ajourner la motion de La Fayette sur la déclaration des droits, fit placer (13 juillet) la dette publique sous la sauvegarde de l'honneur et de la dignité nationale, et appartint au comité de constitution (14 juillet). Le même jour, il se joignit à une députation ayant pour objet de calmer l'agitation du peuple. Le 17, il harangua la foule, puis le roi à l'hôtel de ville, et fit entendre des paroles de conciliation.

Après le meurtre de Bertier, intendant de Paris, il supplia l'Assemblée, le 23 juillet, de prendre des mesures contre le retour de pareils excès, et s'attira cette réponse de Barnave : « Ce sang est-il donc si pur qu'on n'en puisse répandre quelques gouttes? » Dès lors, quittant le rôle de médiateur, Lally-Tolendal passa du côté de la cour. Il résista même au généreux entraînement de la nuit du 4 août et, tandis qu'il siégeait au bureau comme secrétaire, il conseilla au président de lever la séance. Cet avis ne fut pas écouté; alors Lally proposa à l'Assemblée de décerner à Louis XVI le titre de « restaurateur de la liberté française », ce qu'elle vota par acclamation. Admirateur de la Charte anglaise et de la séparation des pouvoirs, il défendit ces idées de concert avec Mounier et Bergasse, et réclama l'institution d'un Sénat et d'une Chambre des représentants. Lally soutint le système du veto royal, et demanda que les arrêtés du 4 août y fussent soumis. Les journées des 5 et 6 octobre le déterminèrent à donner sa démission (2 novembre) et à quitter la France. Il se retira en Suisse auprès de Mounier, y publia son *Quintus Capitolinus*, dans lequel il discutait les bases de la Constitution de 1791, reentra en France en 1792 pour conspirer en faveur du roi, et se fit arrêter à la suite des événements du Dix Août : enfermé à l'Abbaye, il fut élargi quelques jours avant les massacres de septembre. Il vécut alors en Angleterre, des secours que lui accorda le gouvernement britannique, publia, lors du procès de Louis XVI, une défense de ce prince, et revint dans son pays après le 18 brumaire. Fixé à Bordeaux, il se tint, jusqu'à l'époque de la Restauration, à l'écart des affaires publiques. En 1815, il accompagna Louis XVIII à Gand, fit partie de son conseil privé, où il remplissait *in partibus* les fonctions de ministre de l'Instruction publique, et collab. à au *Moniteur de Gand*. Le 19 août 1815, le roi l'éleva à la pairie. Il vota avec seize de ses collègues pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, et, lorsque la condamnation à mort eut été prononcée, proposa de recommander le duc de la Moskowa à la clémence royale. Il se prononça en janvier 1816 pour la loi dite d'amnistie, puis pour la célébration d'une cérémonie expiatoire le jour anniversaire de la mort de Louis XVI, et appuya en 1817, comme rapporteur, le projet de loi électorale qui établissait l'élection immédiate à un seul degré par tous les électeurs payant 300 francs d'impôt au moins. Adversaire de la restitution des biens inventés du clergé, il prit encore la parole sur plusieurs questions importantes : sur le budget, sur la liberté de la presse, dont il défendit le principe le 25 février 1817, ce qui ne l'empêcha point de voter, le 27 décembre suivant, une prolongation de la censure pour les journaux, etc. Ces fluctuations inspirèrent à Châteaubriand, qui n'aimait pas Lally-Tolendal, les réflexions suivantes : « M. de Lally tonnait en faveur des libertés publiques; il faisait retentir les voûtes de notre solitude de l'éloge de trois ou quatre lords de la chancellerie anglaise, ses aïeux, disait-il; quand son panégyrique de la liberté de la presse était terminé, arrivait un *mais*, fondé sur des circonstances, lequel *mais* nous laissait l'honneur sauf sous l'utile surveillance de la censure. » Nommé membre de la commission chargée d'examiner la question de compétence, à propos de l'arrêt rendu par la cour des pairs en 1821, contre les conjurés de 1820, Lally-Tolendal conclut au bien jugé. Le 10 février 1825, il

parla contre la loi sur le sacrilège, estimant suffisante celle de 1824; en 1826, il défendit le projet du gouvernement sur les successions et les substitutions, et émit le vœu que la loi consacra l'existence d'un patriciat de famille destiné à servir de base au trône constitutionnel. A propos de la loi sur l'indemnité de Saint-Domingue, il insista en faveur de la réduction des droits des créanciers des colons. Le 19 juin 1827, il opina pour l'adoption du budget, contrairement à l'avis de Châteaubriand. Lally-Tolendal ne vit pas la chute des Bourbons de la branche aînée : il fut frappé, dans les premiers jours de mars 1830, d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva rapidement. Membre de l'Académie française en vertu de l'ordonnance royale du 21 mars 1816, et marqué par une autre ordonnance du 31 août 1817, Lally-Tolendal était doué, comme orateur, d'une remarquable facilité d'élocution; sa mémoire surtout était prodigieuse. Comme écrivain, son talent était ordinaire et prétentieux. Il a laissé des *Mémoires et plaidoyers* présentés au conseil d'Etat pour la défense de son père; des lettres ou brochures politiques, parmi lesquelles : *Rapport sur le gouvernement qui convient à la France* (1789); *Lettre à ses commettants* (17 octobre 1789); *Songe d'un Anglais fidèle à sa patrie et à son roi* (1793); *Mémoire au roi de Prusse pour réclamer la liberté de La Fayette* (1795); *Mémoires concernant Marie-Antoinette* (1804); et des *Opinions et Rapports à la Chambre de la noblesse et à l'Assemblée nationale*, des *Opinions* présentées à la Chambre des pairs; une traduction de l'*Essai sur l'Homme* de Pope, etc.

LALOUÉ (JEAN-ROBIN-BELAIR), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montluçon (Allier) le 12 novembre 1735, mort à Paris le 25 janvier 1822, suivit la carrière militaire, fit les campagnes de Hanovre, de Corse et d'Amérique, devint capitaine de grenadiers, puis major dans le régiment de Hainaut, et obtint la croix de Saint-Louis. Ayant quitté le service avant la Révolution, il alla résider à Issoire, se prononça en faveur des idées nouvelles, et fut élu, le 7 septembre 1792, 1^{er} député suppléant à la Convention par le département du Puy-de-Dôme, à la pluralité des voix sur 506 votants. Appelé dès le début à remplacer dans l'Assemblée Thomas Paine, qui avait opté pour un autre département, Laloué vota « pour la mort » dans le procès de Louis XVI; mais, lié avec les Girondins, il protesta contre les événements du 31 mai. L'obscurité de son rôle parlementaire le sauva de la détention. Passé, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme l'élu de ses collègues de la Convention, il en sortit en 1798, et demeura à Paris jusqu'à sa mort.

LALOUETTE (CLAUDE-JOSEPH), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Paris le 17 septembre 1749, mort le 19 mars 1829, « fils de Claude Lalouette, marchand mercier, et de Suzanne Pasquier, » fut sous-préfet de Bayeux sous le premier Empire. Il fut élu, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du Calvados au Corps législatif et siégea en cette qualité jusqu'en 1815.

LALOY (JEAN-NICOLAS), député en 1789, né à Doulevant (Haute-Marne) le 14 octobre 1745, mort à Chaumont (Haute-Marne) le 25 décembre 1804, était médecin à Chaumont, lorsqu'il fut, le 27 mars 1789, élu par le bailliage de Chaumont-en-Bassigny député du tiers aux